

**Avis d'entrée en vigueur
du Règlement 1075-18**

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 5 novembre 2018, le règlement suivant :

**Règlement 1075-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et
abrogeant le Règlement 820-07**

Le Règlement 1075-18 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 8^e jour de novembre 2018

Céline LeBlanc
Greffière